

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XI. Des operations que les Romains firent sur les Monnoyes.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

LIVRE
VINGT-
DEUXIEME.
Chap. X.

On a vu ci-dessus que quand le Change étoit plus bas que l'espèce, il y avoit du profit à faire sortir l'Argent : par la même raison lorsqu'il est plus haut que l'Espèce, il y a du profit à le faire revenir.

Mais il y a un cas où l'on trouve du profit à faire sortir l'Espèce quoique le Change soit au pair; c'est lorsqu'on l'envoie dans les Païs étrangers pour la faire remarquer ou refondre. Quand elle est revenue, on fait, soit qu'on l'employe dans le Païs, soit qu'on prenne des Lettres pour l'Etranger, le profit de la Monnoye.

S'il arrivoit que dans un Etat on fit une Compagnie qui eût un nombre très considérable d'Actions, & qu'on eût fait dans quelques mois de tems hauffer ces Actions vingt ou vingt-cinq fois au-delà de la valeur du premier achat; & que ce même Etat eût établi une Banque dont les Billets dussent faire la fonction de Monnoye, & que la valeur numéraire de ces Billets fût prodigieuse pour répondre à la prodigieuse valeur numéraire des Actions (c'est le système de Mr. Law), il suivroit de la nature de la chose que ces Actions & ces Billets s'anéantiroient de la même manière qu'ils se seroient établis: on n'auroit pu faire monter tout-à-coup les Actions vingt ou vingt-cinq fois plus haut que leur première valeur, sans donner à beaucoup de gens le moyen de se procurer d'immenses richesses en Papier: chacun chercheroit à assurer sa fortune; & comme le Change donne la voye la plus facile pour la dénaturer ou pour la transporter où l'on veut, on remettroit sans cesse une partie de ses effets chez la Nation qui règle le Change. Un projet continuel de remettre dans les Païs étrangers feroit baisser le Change. Supposons que du tems du Système, dans le rapport du titre & du poids de la Monnoye d'Argent, le taux du Change fût de quarante Gros par Ecu; lorsqu'un papier innombrable fut devenu Monnoye, on n'aura plus voulu donner que trente-neuf Gros par Ecu, ensuite que trente-huit, trente-sept, &c. Cela alla si loin que l'on ne donna plus que huit Gros, & qu'enfin il n'y eut plus de Change.

C'étoit le Change qui devoit dans ce cas régler en France la proportion de l'Argent avec le Papier. Je suppose que par le poids & le titre de l'Argent l'Ecu de trois livres d'Argent valût quarante Gros, & que le Change se faisant en Papier, l'Ecu de trois livres en Papier ne valût que huit Gros, la différence étoit de quatre cinquièmes. L'Ecu de trois livres en Papier valoit donc quatre cinquièmes de moins que l'Ecu de trois livres en Argent.

C H A P I T R E X I.

Des opérations que les Romains firent sur les Monnoyes.

QUELQUES coups d'autorité que l'on ait fait de nos jours en France sur les Monnoyes dans deux Ministères consécutifs, les Romains en firent de plus grands, non pas dans le tems de cette République corrompue, ni dans celui de cette République qui n'étoit qu'une Anarchie; mais lor-